



FLASH

Fraktion der Europäischen Volkspartei (Christdemokraten) und europäischer Demokraten im Europäischen Parlament
Group of the European People's Party (Christian Democrats) and European Democrats in the European Parliament
Groupe du Parti Populaire Européen (Démocrates-Chrétiens) et Démocrates Européens au Parlement européen

Pressedienst - Press Office - Service de Presse

23/10/2007: Pesticides: "Aussi peu que possible, autant que nécessaire" - Ambroise Guellec, Député européen (UMP, PPE-DE, F)

Intervenant en session plénière du Parlement européen dans le débat sur le rapport relatif à l'utilisation durable des pesticides, Ambroise Guellec, Député européen (UMP, PPE-DE, F), a déclaré:

" La lutte contre les prédateurs et ennemis des cultures représente un enjeu essentiel tout en termes de sécurité alimentaire que de protection et amélioration de notre environnement. A cet égard, l'usage raisonné de pesticides reste incontournable.

Il est cependant indispensable de faire une juste évaluation des risques de leur utilisation, notamment en termes de santé humaine, et de définir les voies de la réduction programmée de leurs usages.

Le projet de résolution sur la stratégie thématique à suivre dans ce domaine répond bien, à mon sens, aux questions essentielles qui se posent à nous.

Le problème central de la gestion des risques ne peut être séparé de celui des quantités de pesticides utilisées. L'**éradication des substances toxiques**, ou les plus dangereuses, doit être posée en principe incontournable. Pour les autres pesticides, la subsidiarité doit s'appliquer; à partir d'un cadre communautaire commun, il appartient aux états membres de définir leurs objectifs propres, leurs calendriers et critères nationaux de réduction des quantités utilisées. Les plans d'action nationaux permettront également l'adaptation aux conditions spécifiques de chaque pays.

La **protection du milieu aquatique** doit également être rigoureusement assurée, par la délimitation de zones tampons, faite en fonction des conditions locales.

Quant à l'**information préalable du voisinage** lors des traitements, celle-ci est nécessaire et importante. Il importe simplement de retenir des dispositifs pratiques, pour cette information, qui ne constituent pas une astreinte insupportable pour les utilisateurs.

Le dispositif que nous voulons mettre en œuvre se situe dans la continuité et en cohérence avec le règlement REACH. Je le résumerai dans une formule : "**Aussi peu que possible de pesticides, autant que nécessaire**".

Pour toute information:

Ambroise Guellec, Député européen Tél: + 333 88 17 75 20

Service de Presse PPE-DE Antoine Ripoll Tél: + 32 475 85 62 90

Le site des Députés européens UMP: <http://www.umpeurope.org/>